

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013


Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le vendredi 29 mars 2013 à 16 h 00 sous la présidence de François ANDRE, maire.

INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire a renoncé au droit de préemption urbain de la commune à l'occasion de :


- La vente d'un terrain à bâtir situé à Bel Air, par M. et Mme Nicolas MINGANT à M. Yoann GALLIOU et Melle Camille BUORS.
- La vente d'une parcelle de terrain, servant de droit de passage, à Golvézou, par M. et Mme François URIEN à Mme Anne Marie CABON

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2012

 **Service des eaux** : En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 101 009 € 75 et les recettes à 178 112 € 61. Il en résulte un excédent global de 77 102 € 86, affecté en totalité en section d'investissement.

La section d'investissement dégage un excédent de 147 883 € 73, à reporter au budget 2013.


 **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)** : La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de 8 667 € 40.

 **Commune** : Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 523 457 € 34 et les recettes à 739 752 € 84. Il en résulte un excédent global de fonctionnement de 216 295 € 50 affecté à l'investissement à concurrence de 179 056 € 78. Le solde de 37 238 € 72 est reporté au budget de fonctionnement de l'année 2013.


La section d'investissement se solde par un déficit global de 107 356 € 78.

Ces différents comptes ont été approuvés à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2013


 **Service des eaux** : Le budget 2013, voté à l'unanimité, s'équilibre en section d'exploitation à 125 546 € 91 et en investissement à 250 508 € 50.

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de vente de l'eau pour l'année 2013.

 **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)** : Le budget 2013, voté à l'unanimité, s'équilibre en section d'exploitation à 26 917 € 40. Sont budgétisés :

- les contrôles conception et réalisation des assainissements neufs, financés par les bénéficiaires de permis de construire.
- le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

La redevance annuelle de contrôle de fonctionnement des assainissements individuels reste fixée à 25 € pour l'année 2013. Rappel : elle est recouvrée en même temps que la facturation d'eau.

 **Commune** : Le budget est voté à l'unanimité. Il s'équilibre en fonctionnement à 701 566 € 96 et en investissement à 437 170 € 81 ;

Sont prévues cette année les opérations suivantes :

- L'achèvement des travaux d'aménagement de l'atelier communal à la Gare.
- Le remplacement des menuiseries extérieures de la Maison du Temps Libre
- La réfection des inscriptions sur le monument au mort dans le cimetière.

Ce budget ne nécessite pas de relèvement des taux d'imposition qui restent inchangés depuis 2009 :

- Taxe d'habitation : 11.18 %
- Taxe Foncière sur la propriété bâtie : 10.52 %
- Taxe Foncière sur la propriété non bâtie : 28.63 %

LES AUTRES DELIBERATIONS LIEES AU VOTE DU BUDGET :

⇒ Une somme globale de 8 160 € a été votée pour les subventions aux associations. Celles-ci seront étudiées et attribuées lors d'un prochain conseil municipal.

⇒ A l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique maternelle et primaire de Lesneven (2 élèves), et de l'école DIWAN de Lesneven (4 élèves), à concurrence de 590 € par élève, de l'école privée Argoat/Sacré Cœur de Lesneven (1 élève) de l'école Notre Dame de La Sagesse de PLOUIDER (2 élèves) à concurrence de 435 €. La commune participera aux frais de fonctionnement de l'école privée de Tréflez (71 élèves) à concurrence de 720 € par élève.

C.C.B.K.

- Transfert de compétence « musique et danse » : suite à une observation de la Préfecture, la délibération de transfert de la compétence « musique et danse » par les communes à la Communauté de Communes doit être reprise. A l'unanimité, le conseil délibère selon les termes demandés.

- Fonds de concours : Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes les fonds de concours revenant à la commune, soit la somme de 788 € 23

SYNDICAT MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTERE

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable aux demandes :

- De retrait du syndicat des communes de TREGUENNEC, IRVILLAC, PORSPODER et LAZ
- D'adhésion au syndicat des communes de BOLOZEC et PLOUEDERN.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Sur proposition de l'école, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le report à la rentrée scolaire 2014/2015, de la réforme relative à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Cette année 3 électeurs doivent être tirés au sort pour faire partie de la liste préparatoire des jurés d'assises dans le Finistère.

Sont tirés au sort :

- Mme Yvette ROUE, Pen Ar Roz
- Mme Marie Françoise URIEN, Golvézou
- M. Antoine LHERITIER, Keremma

SCHEMA VELOROUTE DEPARTEMENTAL

M. le Maire informe le conseil de la réalisation prochaine d'une section « véloroute » reliant la limite des communes Tréflez/Plounevez Lochrist à la limite des communes Tréflez/Plouider, sur une longueur de 4.750 km. Le jalonnement du circuit est réalisé par le Département et la signalisation est prise en charge par les communes. Une somme de 210 € 12, après déduction des subventions, restera à la charge de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le Conseil Général, concernant l'entretien du circuit.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire informe le conseil du projet de location de vélos et voitures électriques, basé au port de ROSCOFF, présenté aux élus, sur le territoire de la CCI de Morlaix, par M. LE GARZIC. Ce projet nécessite l'installation de bornes électriques dans un rayon de 45 kms autour de ROSCOFF. Les communes seraient mises à contribution pour l'installation et la gestion de ces bornes. M. LE GARZIC souhaite avoir l'autorisation des élus afin de poursuivre ses démarches pour faire aboutir le projet. Le conseil municipal ne se prononce pas sur ce projet, mais laisse le maire se tenir informé de l'avancement du dossier.

